

# CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE

Strasbourg, le 29 février 1972

Restricted  
AS/Parl (23) 20

Or. fr.

## ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

COMMISSION CHARGÉE DES RELATIONS  
AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX  
ET LE PUBLIC



PACECOM040639

### R A P P O R T

sur la sélection des textes adoptés  
par l'Assemblée au cours de la 3e partie de la 23e session  
(janvier 1972)  
présenté par M. COLEMAN

#### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1. Lors de sa réunion du 24 janvier 1972, la Commission a adopté mon rapport sur la sélection des textes adoptés par l'Assemblée les 19, 20, 21 et 22 janvier 1972 (AS/Parl (23) 16). En effet il ne m'avait pas semblé de bonne procédure d'examiner les textes sur lesquels l'Assemblée ne s'était pas encore prononcée. Dans le présent rapport, j'ai examiné les textes adoptés par l'Assemblée les 24, 25 et 26 janvier 1972.

2. Il s'agit des textes suivants :

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| <u>Recommandation 662</u> (1972) | relative aux relations Est-Ouest et la préparation d'une conférence sur la sécurité et la coopération européenne. |
| <u>Recommandation 663</u> (1972) | relative à la politique spatiale européenne   |
| <u>Recommandation 664</u> (1972) | relative à la circulation en Europe du matériel scientifique et de recherche.                                     |

25.267  
01.2

- Recommandation 665 (1972) relative à la coopération européenne dans les domaines scientifiques spécifiques
- Recommandation 666 (1972) relative à la coopération européenne dans le domaine de la science et de la technologie - Analyse scientifique par le Conseil de l'Europe du système actuel de coopération internationale dans le domaine de la science et de la technologie
- Recommandation 667 (1972) relative aux résultats de la 4ème réunion des ministres de la Science des pays de l'O.C.D.E.
- Recommandation 668 (1972) relative au 2ème Congrès mondial de l'alimentation et à la lutte contre la faim dans le monde.
- Recommandation 669 (1972) (relative aux relations du Conseil de l'Europe avec le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes.
- Résolution 511 (1972) relative aux incidences économiques de la mise en service des avions civils supersoniques.
- Résolution 512 (1972) relative aux répercussions des vols supersoniques civils sur l'environnement humain et naturel
- Résolution 513 (1972) relative à l'emploi des ordinateurs dans les parlements nationaux
- Résolution 514 (1972) relative aux politiques agricoles en Europe. L'homme confronté avec les nouvelles structures agricoles.
- Résolution 515 (1972) relative à la politique commune de la pêche dans une communauté élargie.
- Résolution 516 (1972) relative aux problèmes économiques européens. Stabilité monétaire et croissance économique.

3. A l'heure actuelle le Comité des Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe a pris note d'un certain nombre de ces résolutions mais ne s'est pas encore prononcé sur les Recommandations. Les questions y afférentes sont inscrites à l'ordre du jour de la 208ème réunion qui aura lieu du 7 au 14 mars 1972. (Les nouveaux éléments qui résulteraient des décisions prises par les Délégués seront portés à la connaissance de la Commission au moment de la présentation du Rapport).

4. Lors de l'établissement de mon rapport j'ai, comme je l'avais déjà fait dans mon rapport AS/Parl (23) 15 tenu compte des préoccupations manifestées récemment par les membres de la Commission et j'ai délibérément limité le nombre des textes retenus pour une action parlementaire immédiate.

Je rappelle que les 23 et 24 juin 1971 à Vienne (voir AS/Parl (23) PV 3 pages 2 et 3) à l'occasion de l'examen du 15e Rapport annuel de la Commission M. Scott-Hopkins avait notamment déclaré que :

"Les recommandations et résolutions de l'Assemblée Consultative sont trop longues et souvent trop techniques pour se prêter à une action parlementaire efficace. Dans la perspective de l'élargissement du Marché Commun, aussi bien les activités de l'Assemblée Consultative que les méthodes de travail de la Commission devraient être repensées. Il conviendrait notamment de procéder à une sélection plus restrictive des textes adoptés. Eventuellement, la Commission devrait présenter des suggestions au Bureau.

M. Fernyhough quant à lui avait fait valoir que la sélection de 45 textes pour transmission dans les parlements nationaux est irréaliste. En effet, il est matériellement impossible qu'un parlement national, dont l'ordre du jour est déjà très chargé, s'occupe en plus de 45 projets virtuels de loi en provenance du Conseil de l'Europe.

La Commission tout entière avait reconnu la nécessité de développer et de perfectionner son système de priorité pour la sélection des textes afin d'augmenter l'impact de ses travaux

5. Votre rapporteur estime que la Commission devrait avoir un substantiel échange de vues sur les moyens et la manière d'approfondir l'impact de son action et de perfectionner ses méthodes de travail.

Il convient de rappeler que chaque fois que la Commission se prononce sur l'action à entreprendre dans les parlements nationaux pour obtenir une adhésion rapide des gouvernements aux vœux émis par l'Assemblée, la mise en oeuvre de cette décision se traduit en fait par la transmission du texte en question ( - d'ailleurs déjà distribué à tous les membres de l'Assemblée - ) aux membres de la Commission avec les commentaires du rapporteur, et parfois l'envoi de ces textes à des personnes spécialement désignées en raison de leurs compétences ou de leurs fonctions.

6. Il reste ensuite aux membres de la Commission, aidés en cela par les secrétaires des délégations, de faire l'essentiel sur le plan parlementaire, à savoir dépôt de questions orales ou écrites aux gouvernements, interpellations, notamment dans le cadre de l'adoption du budget, demandes aux présidents de commission, démarches individuelles, demandes de renseignements auprès de l'administration etc, selon le cas et selon le pays.

Les décisions de la Commission concernant les textes adoptés ne sont en fait que des injonctions à ses membres et votre rapporteur souhaite que la Commission étudie les moyens d'étendre ce cercle.

7. On se plaît à répéter que dans la perspective de l'élargissement des Communautés européennes, le Conseil de l'Europe continuera à avoir sa place comme étant, notamment, le seul endroit où les pays neutres et périphériques pourront participer à la discussion et restant d'autre part, le cadre institutionnel du système de protection des droits de l'homme institué par la Convention européenne des Droits de l'homme et qu'il continuera à jouer un rôle moteur dans la construction d'une Europe unie. La Commission doit dans ce contexte fonctionner efficacement comme groupe de pression en faveur des desseins et des initiatives qui naissent du forum de discussion qu'est l'Assemblée et pour cela il semble opportun de concentrer notre action sur un nombre limité de textes qui ont une signification majeure pour la construction européenne et pour la réalisation de la mission du Conseil de l'Europe.

8. En ce qui concerne les 14 textes examinés dans le présent rapport, je propose :

- I. la transmission pour action dans les parlements nationaux : pour 2 textes
- II. la transmission dans les parlements nationaux pour information : pour 3 textes
- III. l'ajournement de la sélection pour action dans les parlements nationaux : pour 8 textes
- IV. la radiation du programme de la Commission : pour 1 texte

## I. TRANSMISSION POUR ACTION

### Vols supersoniques

Résolution 511 (1972) relative aux incidences économiques de la mise en service des avions civils supersoniques.

Résolution 512 (1972) relative aux répercussions des vols supersoniques civils sur l'environnement humain et naturel.

Ces Résolutions traduisent en fait deux optiques différentes. Sans préjuger des résultats exacts des études actuellement entreprises sur les répercussions de la mise en service d'avions civils supersoniques sur l'environnement, on envisage d'un côté les aspects économiques de ce projet alors que de l'autre on présente les nuisances qui résulteront avec plus ou moins de certitude du survol de terres habitées et inhabitées par des avions supersoniques.

Votre rapporteur rappelle que ces textes ont donné lieu à une discussion étendue à l'Assemblée et il propose que les membres de la Commission interviennent pour que les différents gouvernements prennent en considération les réserves formulées par la Résolution 512 (1972) lors de leur décision sur l'exploitation des avions supersoniques civils. Une action parlementaire pourrait notamment se concentrer sur la question de l'interdiction de vols à vitesse supersonique au-dessus des zones habitées (voir alinéa 12 de la Résolution). De plus, il y a lieu de noter que l'Assemblée a formulé le vœu que les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe entreprennent des efforts parallèles en vue d'atténuer les effets nocifs des vols militaires supersoniques sur l'environnement.

## II. TRANSMISSION POUR INFORMATION

Recommandation 662 (1972) relative aux relations Est-Ouest et à la préparation d'une Conférence sur la sécurité et la coopération européenne.

Ce texte demande aux gouvernements des Etats membres de se prononcer en faveur d'une conférence sur la sécurité européenne et de concerter leurs points de vue afin de préparer activement et minutieusement cet événement. Il est actuellement très difficile de voir quel rôle spécifique le Conseil de l'Europe pourrait être appelé à jouer dans la préparation d'une telle conférence, en fait il semble sage d'accepter qu'un tel rôle ne sera que marginal. L'Assemblée a cependant eu à cœur de recommander dans ce texte au Comité des Ministres, d'orienter les activités politiques et techniques du Conseil de l'Europe dans le sens d'une amélioration constante des relations Est-Ouest et de l'affirmation des principes de la Convention européenne des Droits de l'Homme et des institutions démocratiques. Etant donné que ce texte ne contient pas des demandes précises susceptible de rencontrer une opposition de principe au niveau des gouvernements des Etats membres, votre rapporteur n'estime pas nécessaire d'envisager une campagne d'intervention parlementaire. Il lui semble suffisant d'envoyer ce texte aux porte-parole de la Commission pour information.

Recommandation 668 (1972)

relative au 2ème Congrès mondial de l'alimentation et à la lutte contre la faim dans le monde.

Dans ce texte l'Assemblée demande aux gouvernements de prendre une décision de principe sur la nécessité d'apporter une aide plus substantielle et plus efficace aux pays du Tiers Monde, notamment par l'instauration d'un Fonds européen de lutte contre la faim, financé par le budget des pays membres et des contributions volontaires non imposables. Pour l'instant, le Comité des Ministres n'a pas encore fait connaître sa réaction mais il semble probable qu'il décidera de transmettre cette Recommandation à la F.A.O., à l'O.C.D.E. et aux Communautés européennes pour avis.

Votre rapporteur estime que ce texte devrait être transmis dans les Parlements nationaux pour information de manière à servir de base pour des arguments qui pourraient être avancés lors de débats sur les problèmes de l'aide aux pays en voie de développement.

Résolution 514 (1972)

relative aux politiques agricoles en Europe. L'homme confronté avec les nouvelles structures agricoles.

Ce texte invite les membres de l'Assemblée à :

- (1) promouvoir dans leurs parlements nationaux la discussion de l'idée d'une "banque des sols" ou de moyens similaires visant à fournir à l'agriculture les capitaux nécessaires à une exploitation adéquate des sols ;
- (2) encourager toutes les formes de recherche portant sur :
  - (a) la valeur biologique des différents produits agricoles
  - (b) les méthodes technologiques agricoles susceptibles d'éviter la pollution de l'environnement, et notamment les méthodes de lutte biologique contre les parasites ;
- (3) demander, lors de l'élaboration des politiques régionales et d'aménagement du territoire, une juste rémunération des exploitants agricoles, non seulement pour leurs services économiques, mais également pour les services de conservation de la nature qu'ils rendent à l'ensemble de la population, surtout dans les régions déshéritées, isolées des grands axes de communication, et notamment en montagne ;

./.

- (4) se préoccuper de la formation des prix des denrées agricoles, dans le but de mettre fin à l'actuelle concurrence que se font les Etats et qui est dommageable à toutes les agricultures ;

Le rapporteur propose la transmission dans les Parlements nationaux à titre d'information de manière à constituer une pièce au dossier pour les parlementaires plus particulièrement intéressés par les problèmes agricoles lors de débats sur ces questions.

III. AJOURNEMENT

Textes concernant la coopération scientifique européenne

- Recommandation 663 (1972) relative à la politique spatiale européenne.
- Recommandation 664 (1972) relative à la circulation en Europe du matériel scientifique et de recherche.
- Recommandation 665 (1972) relative à la coopération européenne dans les domaines scientifiques spécifiques
- Recommandation 666 (1972) relative à la coopération européenne dans le domaine de la science et de la technologie - Analyse scientifique par le Conseil de l'Europe du système actuel de coopération internationale dans le domaine de la science et de la technologie.
- Recommandation 667 (1972) relative aux résultats de la 4e Réunion des Ministres de la science des pays de l'O.C.D.E.

Commentaire :

Les propositions contenues dans les dispositifs de ces Recommandations revêtent un caractère très technique et votre rapporteur ne pense pas être en mesure de formuler des propositions à leur sujet, avant de connaître les décisions du Comité des Ministres. Il propose à la Commission de ne pas envisager d'action parlementaire pour l'instant.

- Recommandation 669 (1972) relative aux relations du Conseil de l'Europe avec le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes.

Cette Recommandation a été présentée avec procédure d'urgence par la Commission de l'agriculture. Elle soulève le problème des bourses d'étude allouées jusqu'ici au Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes par le Conseil de l'Europe. En effet, le budget du Conseil de l'Europe pour 1972, ne prévoit pas de crédits permettant de renouveler ces bourses. Le Comité des Ministres examinera cette question en mars 1972 et décidera éventuellement du vote de crédits additionnels. A la lumière de la décision que prendra le Comité des Ministres, il y aurait lieu d'apprécier l'opportunité

d'intervention parlementaire sur cette question. Votre rapporteur pense qu'à ce moment la Commission devrait éventuellement mandater ses membres à poser en même temps, dans leurs parlements respectifs, à leur ministre une question orale ou écrite sur ce problème.

Résolution 513 (1972) relative à l'emploi des ordinateurs dans les parlements nationaux.

L'Assemblée forme le vœu que les parlements nationaux prennent pleinement conscience des avantages de l'emploi de l'informatique dans leurs travaux et organisent une forme de coopération permanente notamment par l'échange de données et de renseignements sur les systèmes de traitement de l'information utilisés par eux. Votre rapporteur propose à la Commission de prévoir un échange de vues avec la Commission de la science et de la technologie avant de décider de l'action à entreprendre. En attendant on pourrait demander aux secrétaires de délégations de fournir des renseignements sur les systèmes électroniques ou mécaniques de traitement de l'information utilisés dans leur parlement.

Résolution 515 (1972) relative à la politique commune de la pêche dans une Communauté élargie.

Les demandes contenues dans ce texte s'adressent en fait directement à la Commission des Communautés européennes.

Il paraît suffisant à votre rapporteur de transmettre ces textes à titre d'information.

IV. RADIATION DE LA LISTE

Résolution 516 (1972) relative aux problèmes économiques européens. Stabilité monétaire et croissance économique.

Les considérations techniques nombreuses et très intéressantes que contient ce texte ont trait à des problèmes économiques en pleine évolution. Votre rapporteur n'estime pas nécessaire d'envisager une action spécifique de la Commission pour ce texte. Sans vouloir mettre en doute la valeur de l'échange d'idées qui a eu lieu à l'Assemblée le 26 janvier 1972, on ne peut cependant ignorer que les solutions décisives en matière économique et monétaire s'élaborent dans d'autres cadres.

COMMISSION CHARGÉE DES RELATIONS  
AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX  
ET LE PUBLIC

---

RECUEIL DE TEXTES

Rapport sur la sélection des textes adoptés par l'Assemblée  
au cours de la 3ème partie de la 23ème session (janvier 1972).

L'ordre de ce recueil est celui observé dans le rapport  
présenté par M. Coleman (AS/Parl (23) 20)

---

COMMITTEE ON PARLIAMENTARY  
AND PUBLIC RELATIONS

---

COLLECTED TEXTS

Report on selection of the texts adopted by the Assembly  
during the third part of the 23rd session (January 1972)

The order of this compilation is consistent with the order  
followed by Mr. Coleman in his report (AS/Parl (23) 20)